

**DEVIS «SURVEILLANCE OBLIGATOIRE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR
POUR LES ERP SELON DECRET N°2022-1689 (en vigueur depuis le
01/01/2023)»**

Agence : IGIENAIR Bretagne
12 ter Avenue des Châtelets
22440 Ploufragan
Tél : 02 96 66 44 98
Email : contact-ibre@igienair.com
Siret : 44997713100415

Rédacteur : LE DENMAT Kevin
k.ledenmat@igienair.com
+0659719302

Destinataire : CCAS DE GUIDEL
PLACE LOUIS LE MONTAGNER
ESPACE AVALON
56520 GUIDEL
France

Chantiers : MULTI-ACCUEIL LE CHAT PERCHE
Place Louis Le Montagner
56520 Guidel

4. BORDEREAU DE PRIX

Montants suivants les descriptifs et méthodologies définis ci-dessus :

Libellé	Montant HT	Qté	Fréq.	Total HT	TVA
<p><u>MULTI-ACCUEIL LE CHAT PERCHE</u> SURVEILLANCE OBLIGATOIRE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR POUR LES ERP SELON DECRET N°2022-1689</p> <p>2024 - AUDIT QUADRIENNAL</p> <p>Inclus les opérations décrites dans la Méthodologie ci-dessus.</p>	495,00 €	1	1	495,00 €	99,00 €
<p><u>MULTI-ACCUEIL LE CHAT PERCHE</u> SURVEILLANCE OBLIGATOIRE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR POUR LES ERP SELON DECRET N°2022-1689</p> <p>2025 - AUDIT ANNUEL</p> <p>Inclus les opérations décrites dans la Méthodologie ci-dessus.</p>	450,00 €	1	1	450,00 €	90,00 €
<p><u>MULTI-ACCUEIL LE CHAT PERCHE</u> SURVEILLANCE OBLIGATOIRE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR POUR LES ERP SELON DECRET N°2022-1689</p> <p>2027 - AUDIT ANNUEL</p> <p>Inclus les opérations décrites dans la Méthodologie ci-dessus.</p>	450,00 €	1	1	450,00 €	90,00 €
<p><u>MULTI-ACCUEIL LE CHAT PERCHE</u> SURVEILLANCE OBLIGATOIRE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR POUR LES ERP SELON DECRET N°2022-1689</p> <p>2026 - AUDIT ANNUEL</p> <p>Inclus les opérations décrites dans la Méthodologie ci-dessus.</p>	450,00 €	1	1	450,00 €	90,00 €
Total HT :				1 845,00 €	
Total TVA 20.00% :				369,00 €	
Total TTC :				2 214,00 €	

**DEVIS «SURVEILLANCE OBLIGATOIRE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR
POUR LES ERP SELON DECRET N°2022-1689 (en vigueur depuis le
01/01/2023)»**

Agence : IGIENAIR Bretagne
12 ter Avenue des Châtelets
22440 Ploufragan
Tél : 02 96 66 44 98
Email : contact-ibre@igienair.com
Siret : 44997713100415

Rédacteur : LE DENMAT Kevin
k.ledenmat@igienair.com
+0659719302

Destinataire : CCAS DE GUIDEL
PLACE LOUIS LE MONTAGNER
ESPACE AVALON
56520 GUIDEL
France

Chantiers : MULTI-ACCUEIL LE CHAT PERCHE
Place Louis Le Montagner
56520 Guidel

1. OBJET

1.1. Devis «SURVEILLANCE OBLIGATOIRE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR POUR LES ERP SELON DECRET N°2022-1689 (en vigueur depuis le 01/01/2023)»

Le présent devis a pour objet le/la SURVEILLANCE OBLIGATOIRE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR POUR LES ERP SELON DECRET N°2022-1689 (en vigueur depuis le 01/01/2023) du ou des sites en référence.

2. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Spécialisée dans l'hygiène de l'air, IGIENAIR fête ses 20 ans en 2023 et met à votre disposition 600 collaborateurs répartis sur plus de 40 Agences couvrant l'ensemble du territoire.

Nos agences d'Aix en Provence (région SUD EST), de Bron (région AUVERGNE RHONE ALPES) et d'Atton (région ALSACE LORRAINE) sont accréditées par le COFRAC pour les activités de mesurages sur site et pour la réalisation de la stratégie d'échantillonnage et des prélèvements microbiologiques.

Cette accréditation valide l'expertise acquise par nos équipes depuis de nombreuses années. Elle est, pour nos clients, la garantie de la réalisation des prestations selon les bonnes pratiques métier et assure ainsi la validité des résultats délivrés. Le pôle Audit Contrôle & Conseil (A.C.C.) compte 40 ingénieurs et techniciens pouvant intervenir sur l'ensemble du territoire mais également à l'International avec des équipes dédiées.

Également certifiée ISO 9001 version 2015, UIC MASE, Qualifiée QUALIBAT, IGIENAIR met en œuvre son savoir-faire dans des secteurs aussi variés que la santé, l'industrie, le tertiaire, l'habitat collectif et la restauration.

IGIENAIR est membre de l'ASPEC et participe aux commissions AFNOR pour la révision des normes :

- Commission AFNOR X44B / Révision de la norme ISO 14-644-3 / Salles propres : Méthodes d'essai
- Commission AFNOR WG5 - CEN TC243 / Révision des normes ISO 14-698 / Salles propres : Maitrise de la biocontamination.
- Commission UNM WG18 / Ventilation des bâtiments - Systèmes

Les principaux domaines d'activité sont les suivants :

- Audit, Contrôle & Conseil sur les installations ventilées
- Mise à gris, mise à blanc & D.S.V.A des salles propres
- Mise en propreté et désinfection des systèmes aérauliques,
- Nettoyage et remise en état de tours de refroidissement,

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à visiter notre site internet www.igienair.com ou à contacter nos chargés d'affaires.

3. DESCRIPTION DE L'OFFRE

3.1. Descriptif des installations à traiter

3.1.1. Sites

3.1.1.1. MULTI-ACCUEIL LE CHAT PERCHE

**----- Prestation "SURVEILLANCE OBLIGATOIRE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR POUR LES ERP SELON
DECRET N°2022-1689 " -----**

Contrôle annuel:

- Évaluation annuelle des moyens d'aération edes bâtiments pour les salles représentatives [1]
- Mesure en lecture directe du CO2 (2 heures par pièce)

- Elaboration d'un plan d'action

Tous les 4 ans:

- Évaluation annuelle des moyens d'aération edes bâtiments pour les salles représentatives [1]
- Mesure en lecture directe du CO2 (2 heures par pièce)

- Diagnostic de la QAI à l'aide du guide pratique [2]

- Elaboration d'un plan d'action

[1] Lorsque l'établissement comporte moins de 6 pièces, l'évaluation des moyens d'aération est réalisée dans l'ensemble des pièces de l'établissement.

Lorsque l'établissement comporte 6 pièces ou plus, l'évaluation est réalisée dans un échantillon de pièces représentatif, correspondant à 50 % des pièces de l'établissement et réparties dans les différents bâtiments et les différents étages, choisi en fonction de la configuration des bâtiments, de la période de construction, des rénovations effectuées susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de l'air intérieur, de la présence ou non d'ouvrants donnant sur l'extérieur, des principes d'aération et, le cas échéant, du type de ventilation mécanique. L'évaluation est réalisée dans un maximum de 20 pièces.

[2] Les grilles remplies par IGIENAIR seront :

Grille destinée à l'équipe de gestion de l'établissement

Organisation du site : Recensement des activités extérieures pouvant potentiellement nuire à la QAI (Tous les postes)
Matériaux de construction, revêtement, mobilier :

- Produit de construction et décoration : Vérification de la présence de moquette et / ou tapis (1 poste sur 2) - Mobiliers (Aucun Poste) Activité - Pédagogique, ménage, travaux (Aucun Poste) Aération/ventilation (L'ensemble des postes)

Grille destinée au personnel des services techniques

Organisation du site : - Position des réseaux aérauliques, ouvrants entrée d'air (4 postes sur 8)

Equipement : - Chauffage / Climatisation (2 postes sur 4) - Système d'évacuation (Aucun Poste) - Photocopieur : Position dans l'établissement (1 poste sur 3) - Cuisine : S'assurer du fonctionnement des extractions et de la ventilation (1 poste sur 3)

Matériaux de construction, revêtement, mobilier :

- Produit de construction et décoration (Aucun Poste)

Activités (Désinfection/Travaux)

- Opération de désinfection (Aucun Poste)

- Travaux (Aucun Poste)

- Aération /ventilation ; Tous les postes

Grille destinée à la personne en charge des activités dans la pièce (Aucun poste)

Grille destinée au personnel d'entretien (Aucun Poste)

Assistance à la rédaction du guide pratique complet: Remarque : L'ensemble des personnes à interroger pour la saisie des grilles d'évaluation du guide devront être obligatoirement présentes lors de la demi-journée d'intervention sur le site (Direction, service technique & responsable de l'entretien).

----- Prestation "SURVEILLANCE OBLIGATOIRE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR POUR LES ERP SELON DECRET N°2022-1689 " -----

Contrôle annuel:

- Évaluation annuelle des moyens d'aération des bâtiments pour les salles représentatives [1]- Mesure en lecture directe du CO2 (2 heures par pièce)

- Elaboration d'un plan d'action

[1] Lorsque l'établissement comporte moins de 6 pièces, l'évaluation des moyens d'aération est réalisée dans l'ensemble des pièces de l'établissement.

Lorsque l'établissement comporte 6 pièces ou plus, l'évaluation est réalisée dans un échantillon de pièces représentatif, correspondant à 50 % des pièces de l'établissement et réparties dans les différents bâtiments et les différents étages, choisi en fonction de la configuration des bâtiments, de la période de construction, des rénovations effectuées susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de l'air intérieur, de la présence ou non d'ouvrants donnant sur l'extérieur, des principes d'aération et, le cas échéant, du type de ventilation mécanique. L'évaluation est réalisée dans un maximum de 20 pièces.

[2] Les grilles remplies par IGIENAIR seront :

Grille destinée à l'équipe de gestion de l'établissement

Organisation du site : Recensement des activités extérieures pouvant potentiellement nuire à la QAI (Tous les postes)
Matériaux de construction, revêtement, mobilier :

- Produit de construction et décoration : Vérification de la présence de moquette et / ou tapis (1 poste sur 2) - Mobiliers (Aucun Poste) Activité - Pédagogique, ménage, travaux (Aucun Poste) Aération/ventilation (L'ensemble des postes)

Grille destinée au personnel des services techniques

Organisation du site : - Position des réseaux aérauliques, ouvrants entrée d'air (4 postes sur 8)

Équipement : - Chauffage / Climatisation (2 postes sur 4) - Système d'évacuation (Aucun Poste) - Photocopieur : Position dans l'établissement (1 poste sur 3) - Cuisine : S'assurer du fonctionnement des extractions et de la ventilation (1 poste sur 3)

Matériaux de construction, revêtement, mobilier :

- Produit de construction et décoration (Aucun Poste)

Activités (Désinfection/Travaux)

- Opération de désinfection (Aucun Poste)

- Travaux (Aucun Poste)

- Aération /ventilation ; Tous les postes

Grille destinée à la personne en charge des activités dans la pièce (Aucun poste)

Grille destinée au personnel d'entretien (Aucun Poste)

Assistance à la rédaction du guide pratique complet: Remarque : L'ensemble des personnes à interroger pour la saisie des grilles d'évaluation du guide devront être obligatoirement présentes lors de la demi-journée d'intervention sur le site (Direction, service technique & responsable de l'entretien).

----- Prestation "SURVEILLANCE OBLIGATOIRE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR POUR LES ERP SELON
DECRET N°2022-1689 " -----

----- Prestation "SURVEILLANCE OBLIGATOIRE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR POUR LES ERP SELON
DECRET N°2022-1689 " -----

3.2. Méthodologie

5. CONDITIONS GÉNÉRALES

5.1. Conditions DEVIS

Validité de l'offre :

Offre valable un mois. Sauf indication spécifique dans l'offre, les prix sont indiqués pour des interventions effectuées en semaine, du lundi au vendredi selon les horaires suivants :

Pour une intervention réalisée de jour : 6h00-21h00

Pour une intervention réalisée de nuit : 21h00-6h00

Conditions de Report d'intervention :

En cas de report d'intervention par le client intervenant moins de 3 jours ouvrés avant la date d'intervention prévue, IGIENAIR se réserve la possibilité de facturer une indemnité forfaitaire de 250 € H.T.

En cas de report d'intervention par le client ou en cas d'impossibilité d'intervenir le jour même (état des installations rendant impossible l'intervention ou non-disponibilités des installations), IGIENAIR se réserve la possibilité de facturer une indemnité forfaitaire de 500 € H.T. à laquelle pourra être ajouté le coût des déplacements des techniciens et des achats spécifiques intervenus pour la réalisation du chantier concerné.

Nos obligations de moyens :

- Nos équipes appliqueront notre méthodologie selon les conditions d'intervention et selon l'accessibilité aux installations décrites.
- Chaque équipe possède son propre matériel et ses Équipements de Protection Individuelle.
- Nos équipes reçoivent une formation relative aux métiers et sont régulièrement sensibilisées aux questions de sécurité des personnes et des biens.

Nos obligations de matériel :

En fonction du type de prestation et de l'installation.

Obligation du donneur d'ordre :

- Préparation des locaux en vue de l'intervention,
- Désignation d'un responsable des travaux présent au démarrage et à la réception du chantier,
- Information auprès des usagers des locaux traités,
- Fourniture de l'eau,
- Fourniture de l'électricité mono 220 V.16 A. minimum,
- La vérification de l'étanchéité des installations électriques est de la responsabilité du client et de IGIENAIR, le prestataire ne pourra pas être tenu responsable d'éventuelle fuite entraînant une altération des installations
- Information relative aux matériaux contenant ou susceptibles de contenir de l'amiante (art R 237-3 du Code du Travail),
- Signalisation des locaux où sont utilisés des agents chimiques, notamment tout CMR.

Sécurité :

- Les installations sont réputées conformes aux normes et réglementation en vigueur.
- Établissement d'un plan de prévention des risques suite à convocation pour visite préalable à l'initiative du donneur d'ordre,
- Formation à l'embauche des techniciens IGIENAIR aux règles de sécurité des personnes et des biens.

4. BORDEREAU DE PRIX

Montants suivants les descriptifs et méthodologies définis ci-dessus :

Libellé	Montant HT	Qté	Fréq.	Total HT	TVA
<p><u>MULTI-ACCUEIL LE CHAT PERCHE</u> SURVEILLANCE OBLIGATOIRE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR POUR LES ERP SELON DECRET N°2022-1689</p> <p>2024 - AUDIT QUADRIENNAL</p> <p>Inclus les opérations décrites dans la Méthodologie ci-dessus.</p>	495,00 €	1	1	495,00 €	99,00 €
<p><u>MULTI-ACCUEIL LE CHAT PERCHE</u> SURVEILLANCE OBLIGATOIRE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR POUR LES ERP SELON DECRET N°2022-1689</p> <p>2025 - AUDIT ANNUEL</p> <p>Inclus les opérations décrites dans la Méthodologie ci-dessus.</p>	450,00 €	1	1	450,00 €	90,00 €
<p><u>MULTI-ACCUEIL LE CHAT PERCHE</u> SURVEILLANCE OBLIGATOIRE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR POUR LES ERP SELON DECRET N°2022-1689</p> <p>2027 - AUDIT ANNUEL</p> <p>Inclus les opérations décrites dans la Méthodologie ci-dessus.</p>	450,00 €	1	1	450,00 €	90,00 €
<p><u>MULTI-ACCUEIL LE CHAT PERCHE</u> SURVEILLANCE OBLIGATOIRE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR POUR LES ERP SELON DECRET N°2022-1689</p> <p>2026 - AUDIT ANNUEL</p> <p>Inclus les opérations décrites dans la Méthodologie ci-dessus.</p>	450,00 €	1	1	450,00 €	90,00 €
Total HT :				1845,00 €	
Total TVA 20.00% :				369,00 €	
Total TTC :				2214,00 €	

Droit de retrait en cas de situation dangereuse :

La société IGIENAIR se réserve le droit d'arrêter tout chantier qui présenterait un danger grave, imminent et inévitable pour ses salariés conformément aux dispositions du Code du Travail (Art L231-10, Art R233-12-26).

Planification :

Le service d'exploitation de IGIENAIR prendra contact avec le donneur d'ordre afin de déterminer ensemble une date et des horaires d'intervention. Pour chaque intervention, la société IGIENAIR enverra un mail de confirmation de travaux au donneur d'ordre reprenant :

- L'adresse du site
- Le nom des techniciens
- Le type de travaux à réaliser
- La date et les horaires d'intervention

Engagement de Confidentialité :

La société IGIENAIR s'engage à ne diffuser aucun résultat, plan ou autres renseignements des cahiers des charges et également des observations qui pourront être faites lors de l'établissement d'un devis ou de l'intervention sur le site. À l'exception des informations rendues publiques par le client, toutes les autres informations sont exclusives et sont traitées par IGIENAIR comme confidentielles. Lorsque IGIENAIR est tenu par la loi à divulguer des informations confidentielles recueillies lors de la réalisation d'une prestation et comme étant le produit de la prestation, le client sera avisé des informations fournies, sauf si la loi l'interdit.

Si IGIENAIR est amené à obtenir des informations par une tierce partie à l'occasion de plaintes (par exemple : autorités réglementaires, clients), ces informations seront maintenues confidentielles entre IGIENAIR et son client. IGIENAIR ne divulguera pas à son client l'identité de la partie plaignante (sauf autorisation de la partie plaignante).

Dans le cadre de nos activités, nous sommes amenés à solliciter des fournisseurs externes pour la réalisation d'audits (auditeurs d'organismes officiels ou tierces parties) ou pour l'administration et le développement de nos logiciels (prestataires informatiques). De fait, nous sommes susceptibles de communiquer certaines données confidentielles propres à nos clients. Les différents intervenants cités s'engagent par la signature d'un document dédié à préserver la confidentialité des données auxquelles ils ont accès.

Assurances :

La société IGIENAIR s'engage, en cas de préjudice sur des personnes, des biens mobiliers ou immobiliers, et se produisant lors des prestations stipulées dans les chapitres du présent devis, à dédommager financièrement les parties victimes dudit préjudice. IGIENAIR a pour cela contracté l'ensemble des polices d'assurance et pourra sur simple demande en apporter les justificatifs aux éventuels demandeurs.

Partie réglementaire :

- Mise à jour du registre de sécurité,
- Délivrance d'une attestation dès rédaction de la facture,

Délai d'exécution :

A convenir entre nous.

Règlement des prestations :

45 jours FDM

Clause attributive de compétence :

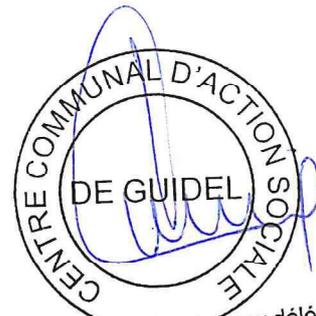
Pour toutes les contestations relatives à la conclusion, l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat/devis, seul sera compétent le Tribunal de Commerce de VERSAILLES.

6 Signatures

Le 09/08/2024

Pour IGIENAIR :
LE DENMAT Kevin

Pour CCAS DE GUIDEL



Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente du C.C.A.S
Arlette BUZARÉ